

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) H.E.L.P. 340G AÉROSOL

### SECTION 1: IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT : ..... H.E.L.P.  
NOM DU PRODUIT : ..... LUBRIFIANT ET PROTECTEUR POUR ENVIRONNEMENTS CORROSIFS 340G AÉROSOL  
RESTRICTIONS D'UTILISATION : ..... SANS OBJET  
DATE DE PRÉPARATION : ..... LE 26 JUIN, 2017  
INFORMATION DU FABRICANT : ..... DEVANCO CANADA  
19192 RUE HAY, UNITÉ Q, SUMMERSTOWN, ON K0C 2E0  
SANS FRAIS : 855-931-3334 • WWW.DEVANCOCANADA.COM

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Aérosols inflammables - catégorie 1; Gaz sous pression - gaz comprimé

#### Éléments d'étiquetage



Danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Stocker dans un endroit bien ventilé.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Gaz de pétrole liquéfiés	68476-85-7	10-30		
Huile de lanoline	70321-63-0	0.5-1.5		

## Notes

Concentration va due au traitement par lots. Documents justifiant la variabilité de la composition sont maintenue.

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

### Mesures de premiers soins

#### Inhalation

Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation.

#### Contact avec la peau

Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continue rinsing. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Petit feu : le dioxyde de carbone ou de la poudre chimique.

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

### Dangers spécifiques du produit

Aérosol inflammable. contenu sous pression.

le produit vaporisé projette une flamme au contact avec une source d'inflammation.

ce contenant peut exploser s'il est chauffé.

les vapeurs sont plus lourdes. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert. Le liquide peut flotter et se déplacer vers des endroits distants et/ou propager des flammes.

Oxydes de carbone, et autres composés organiques non identifiés.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Soyez très prudent. Combattre le feu à une distance sûre ou un endroit protégé.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

### Précautions relatives à l'environnement

Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

#### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé.

## **SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éliminer la chaleur et les sources d'ignition comme les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Installer des affiches « Défense de fumer ». Conteneurs de ce matériau pouvant contenir des résidus dangereux lorsque « vidé ». Ne pas faire de travaux de soudage, de coupage ou à chaud sur des récipients vides jusqu'à ce que toutes les traces de produit aient été éliminées. Les précautions suivantes constituent des pratiques exemplaires : éviter de respirer le produit; éviter tout contact cutané et oculaire; se laver les mains après la manutention. Porter un équipement de protection individuelle afin d'éviter tout contact direct avec ce produit chimique.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage**

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé. Vider les récipients qui pourraient contenir des résidus dangereux. Les stocker séparément et bien fermés. Prendre toutes les précautions indiquées dans la présente fiche de donnée de sécurité.

## **SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Consultez les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État.

### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

Aérer suffisamment pour maintenir la concentration des particules en suspension dans l'air sous la valeur TLV. Aération générale devrait être suffisante dans des conditions d'utilisation normales. On recommande une aération locale si le produit est vaporisé ou utilisé dans un espace restreint ou si la valeur TLV est excédée. De l'air de compensation doit toujours être fourni pour maintenir en équilibre l'air échappé. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

### **Mesures de protection individuelle**

#### **Protection des yeux et du visage**

Lunettes de protection avec écrans latéraux lentilles de contact ne doivent pas être portées, ils peuvent affraver la blessure.

#### **Protection de la peau**

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Les matériaux convenables sont les suivants : polychloroprène, caoutchouc de nitrile.

#### **Protection des voies respiratoires**

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Propriétés physiques et chimiques de base**

<b>Apparence</b>	Aérosol havane.
<b>Odeur</b>	Hydrocarbures
<b>Seuil olfactif</b>	Pas disponible
<b>pH</b>	Sans objet
<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	Pas disponible (fusion)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible
<b>Point d'éclair</b>	>= 150 °C (en vase clos)

<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet (liquide).
<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	> 1
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	0.97 à 25 °C (77 °F)
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	> 14 centistokes à 40°C (cinématique)
<b>Autres informations</b>	

<b>COV %</b>	24.7
<b>Projection de flamme</b>	>100 cm aucun retour de flamme
<b>Classification NFPA</b>	Aérosol, niveau 3

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### Stabilité chimique

Stable aux températures et pressions ambiantes.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

### Matériaux incompatibles

Risque accru d'incendie et d'explosion en contact avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

### Produits de décomposition dangereux

Dioxydes de carbone. Et autre composé organique non déterminés.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

### Voies d'exposition probables

Inhalation.

Contact avec la peau.

Contact oculaire.

Ingestion.

### Toxicité aiguë

93% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

67% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par voie orale).

69% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par contact cutané).

### Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

#### Inhalation

Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation.

#### Absorption par la peau

Sans danger selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

#### Ingestion

Si de petites quantités sont avalées not likely to cause injury. Si de grandes quantités sont avalées les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

### Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires.

N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

### Cancérogénicité

Nom chimique	ACGIH®	CIRC	NTP	OSHA
Gaz de pétrole liquéfiés	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée

Aucun composant listé comme cancérigènes par l'ACGIH, le CIRC, NTP ou OSHA.

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A4 = Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Les méthodes d'élimination

Le récipient de ce produit peut présenter un risque d'explosion et d'incendie, même s'il est vide. Ne pas couper, perforer ou souder ce récipient ou à proximité de ce dernier. Éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	UN1950	Aerosols	2.1	---
IATA (Air)	UN1950	Aerosols, inflammable	2.1	---
IMDG (Marine)	UN1950	Aerosols	2.1	---

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

**Autres informations** ICAO/IATA PI Y203/203

L'exemption 'quantité limitée' peut être utilisé si l'emballage est en conformité avec du TMD, 49 CFR, du Code IMDG ou la réglementation de l'IATA.

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

**Canada**

**Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

**États-Unis**

**Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**Autres listes réglementaires des É-U**

CERCLA : Sans objet.

SARA Title III - Section 302 : Sans objet.

SARA Title III - Section 313 : Sans objet.

California Proposition 65 : Sans objet.

Massachusetts Right To Know : Sans objet.

New Jersey Right To Know. (Gaz de pétrole liquéfiés)

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Cote de danger NFPA** Santé - 0    Inflammabilité - 4    Instabilité - 3

**FDS préparée par** Conformité Réglementaire

**Date de préparation** le 26 juin, 2017

**Signification des abréviations**

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CANUTEC: Centre canadien d'urgence transport  
CAS = Chemical Abstract Services  
CCOHS = Canadian Centre for Occupational Health & Safety  
CNS = Central nervous system  
GESTIS Substance Database  
HSDB® = Hazardous Substances Data Bank  
CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer  
ICAO = International Civil Aviation Organization  
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code  
LC = concentration létale  
LD = dose létale  
NFPA = National Fire Protection Association  
NTP = National Toxicology Program  
OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis  
PPM = Parts per million  
RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
STEL = Short term exposure limit  
TDG = Transport de marchandises dangereuses  
TWA = Time weighted average

**Références**

Fiche signalétique du fabricant.

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database.

Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

ECHA - European Chemical Agency, Classification and Labelling Inventory

GESTIS Substance Database

OECD - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2015.

**Avis**

Les informations contenues dans ce document sont offertes seulement comme un guide pour l'utilisation et la manipulation spécifique de ce produit et elles ont été préparées de bonne foi.

Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, et les méthodes et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent inclure d'autres considérations et des considérations supplémentaires. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Devanco Canada ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.